



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juin 2025

Délibération n° 2025042

Date de convocation : 04/06/2025

Membres en exercice : 29

Votants : 28

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :

20/06/2025



L'an deux mille vingt-cinq et le dix juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Corinne MARTIN, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjointes, Alain CHAZOT, Benjamin VALERIAN, Marie SABBATINI, Julien LENZI, François PEZZOLI, Paul CHRISTIN, Anne-Marie PONS, Laurent ABADIE, Caroline FAYOL, Christiane PICARD, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Fanny LAUZEN, Cédric MAURIN, Catherine ZDYB, Benoît VALENZUELA, Conseillers.

Excusés :

Jérôme DEMOTIER pouvoir à Nicolas PAGET
Cendrine PRIANO-LAFONT pouvoir à Lysiane VOISIN
José MARTINEZ pouvoir à Marc GELEDAN

Absents :

Marjorie BOUCHON

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

SEJ / PARTICIPATION DES FAMILLES/ SEJOUR CENTRE DE LOISIRS DU 07 AU 11 JUILLET 2025 A ANCELLE

Le centre de loisirs organisera un séjour du lundi 07 au vendredi 11 juillet 2025 à ANCELLE ;
Ce séjour offre une capacité d'inscription de 24 places et mobilisera 2 animateurs et 1 directeur.

Le coût total du séjour est estimé à 10 550 €, soit un prix de revient moyen par enfant de 439.58 €

La CAF participe à hauteur de 2 400 €.

Le montant moyen demandé aux familles pour l'inscription est fixé à 175 € par participant, (majoration de + 25% pour les extérieurs) soit une participation moyenne de 4 200 €

Le différentiel entre dépenses et recettes sera financé par le budget annuel de fonctionnement alloué au centre de loisirs.

Le montant est estimé à 3 950 €, soit 37 % du prix de revient du séjour.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le séjour du centre de loisirs à ANCELLE du lundi 07 au vendredi 11 juillet 2025 tel que décrit précédemment

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement du séjour du centre de loisirs à ANCELLE du lundi 07 au vendredi 11 juillet 2025,
- **DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



Le Maire
Nicolas PAGET



Budget prévisionnel
Séjour CLSH ANCELLE

Du 07/07/2025 au 11/07/2025
2 animateurs et 1 directeur

Nombre de jours : 5
Nombre d'enfants : 24

| CHARGES | | PRODUITS | | Tranches | |
|-------------------------|--------------------|---|--------------------|----------|----------|
| Hébergement + activités | 6 772,00 € | Participation famille | 4 200,00 € | T1 | 159,00 € |
| Alimentation cantine | 150,00 € | (x €) Ext | - € | T2 | 175,00 € |
| Location minibus | 750,00 € | bonus camps CAF 20€ x 24 x 5j | 2 400,00 € | T3 | 192,50 € |
| Péage + Carburants | 450,00 € | Commune budget annuel de fonctionnement | 3 950,00 € | | 218,75 € |
| divers | 150,00 € | | | | |
| Majoration Salaires | 2 200,00 € | | | | |
| Pharmacie + assurances | 78,00 € | | | | |
| TOTAL | 10 550,00 € | TOTAL | 10 550,00 € | | |

Prix de revient par enfant : 10 550,00 € : 24 enfants =
soit pour 1 enfant

439,58 €
439,58 €

* 175,00 € Famille
* 100,00 € CAF/MSA
* 164,58 € Commune

439,58 €

37 %

